ROUBAIX
Grande Rue
31 bis
31 ter
L'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL
FABRIQUE DE MEUBLES

70e Année. — N° 326. Le numéro : 20 centimes DIMANCHE 22 NOVEMBRE 1925.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00 / France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 / Union postale..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

RÉDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 37 Lille.

MESDAMES,
Pour être élégantes, habillez-vous au
PALAIS de la NOUVEAUTÉ
29, rue Pierre-Motte, 29
face aux Halles de Roubaix
Exposition Générale des Dernières Créations DE LA SAISON

Il faudrait des calculateurs Nous avons des théoriciens

Les nombreuses séances de commission et le débat financier qui s'est engagé à la Chambre depuis mardi, témoignent d'une façon éclatante des errements parlementaires. Derrière les contre-projets, les interminables discussions et les controverses, on perçoit moins une volonté réelle d'aboutir et de trouver une solution pratique, qu'un souci constant de ne pas déplaire aux électeurs.

Toutes les questions qui se posent devant le Parlement sont étudiées d'un point de vue purement politique au détriment de toute technique. Les commissions parlementaires ne sont point constituées par des compétences comme le voudrait la simple logique, mais par les représentants d'une majorité victorieuse ou chancelante, ou d'une ambitieuse minorité. Cette agitation constante des coteries, ces délibérations où prévaut l'esprit de parti n'est pas sans déplaire à l'opinion.

D'autre part, l'étude d'une question aussi complexe que le problème financier devrait être confiée à des spécialistes. Les députés ne deviennent pas omniscients du fait de leur élection. Ils devraient donc déléguer au sein des commissions leurs collègues les plus qualifiés, sans distinction de parti, auxquels se joindraient les compétences capables de résoudre les grands problèmes de l'heure présente.

Il n'en est rien malheureusement et le spectacle auquel nous assistons est le résultat piteux de la suprématie de la théorie sur la technique.

Cette erreur de porter la discussion parlementaire sur le plan de la théorie pure est d'ailleurs aussi bien le fait du Cartel que de l'opposition. L'évolution du débat vers des conclusions où les réalités et les possibilités pratiques sont également méconnues, apparaît comme un signe des temps très inquiétant.

Une réforme s'impose: qu'on abandonne l'esprit de parti et ce goût immodéré des théories oiseuses, au moins lorsqu'il s'agit de questions économiques. Le problème financier n'est ni « de gauche » ni « de droite ». Au-dessus des intérêts politiques et des ambitions de chacun, il y a le salut national. En l'occurrence, chacun doit s'effacer devant lui.

Et puis, ce premier but atteint, qu'on n'hésite plus à dire au pays toute la vérité. Les Français ont le droit de connaître l'exacte situation financière de l'Etat. Or, si les fortes paroles du président du Conseil ont rallié la majorité, une remarque s'impose. Le chef du Gouvernement est venu dire à la tribune de la Chambre qu'en affirmant qu'il n'y aurait plus d'inflation, son but était de frapper l'opinion. Il semble entendre par là qu'il n'est pas absolument sûr que cette déclaration sera suivie. Est-ce bien le moyen de faire renaître la confiance si nécessaire?

JEAN REBOUX.

BILLET PARISIEN

L'EMOTION DU PUBLIC

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 21 NOVEMBRE (MINUIT).

Le Cartel est actuellement soumis au régime de la douche écossaise. Tantôt les socialistes, pour arracher des concessions aux autres groupes de la majorité, se déclarent cartellistes avant tout; tantôt ils affirment, au contraire, qu'ils sont socialistes avant d'être cartellistes.

On dirait, s'il y avait lieu de s'amuser d'événements aussi graves, qu'une comédie de Marivaux se joue sous nos yeux. M. Blum nous fait penser volontiers à ces coquettes qui triomphent par le dédain. Entraînant son groupe dans cette tortueuse diplomatie, il exige des autres groupes cartellistes une abnégation totale, sans rien leur accorder jamais, de telle sorte qu'il évite à la fois les responsabilités du pouvoir et les reproches de l'électeur.

L'incident d'hier a montré une fois de plus ce que vaut la « collaboration » avec les socialistes. De ce point de vue, il n'aurait pas une très grande importance puisqu'il n'apprendrait rien de nouveau. Mais pour d'autres raisons, il a eu des retentissements qui risquent de se prolonger. M. Léon Blum a formulé une thèse: « Plutôt la consolidation des Bons de la Défense que l'inflation. »

Ces paroles sont particulièrement graves, proférées par le représentant d'un parti qui passe pour être quelque chose dans la direction des affaires publiques. Il n'est donc point surprenant qu'une grande émotion se soit emparée aujourd'hui des milieux financiers et économiques.

Mais cette profession de foi de M. Blum a provoqué une déclaration de M. le Président du Conseil qui a fait passer une sorte de frisson à travers le pays. Répondant aux sommations de l'orateur M. Painlevé a affirmé que, résolu à ne point consolider les Bons de la Défense, il ne pouvait prendre l'engagement de ne jamais plus recourir à l'inflation. M. le Président du Conseil a bien fait de ne pas faire cette promesse puisqu'il n'est pas certain de pouvoir la tenir. Mais l'étonnement des députés, et, après eux du public, n'a précisément pour cause que cette incertitude. La France ne veut pas glisser sur la pente de l'inflation et elle se demande si l'on a employé le meilleur moyen pour cela.

R...

La mort de la Reine Alexandra

Télégrammes de condoléances

Paris, 21 novembre. — A l'occasion de la mort de la reine Alexandra, le président de la République a adressé au roi d'Angleterre un télégramme de condoléances.

Le roi a répondu par une dépêche de remerciements.

Le roi d'Espagne a adressé aux souverains et aux membres de la famille royale britannique des télégrammes de condoléances à l'occasion du décès de la reine Alexandra. La Cour d'Espagne portera le deuil pendant sept semaines.

CONSEIL DES MINISTRES

Le Gouvernement maintiendra son attitude au sujet de l'inflation

Paris, 21 novembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, samedi matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue. La délibération a été entièrement consacrée à l'examen des travaux parlementaires, particulièrement en ce qui concerne la discussion en cours du projet d'assainissement financier.

En quittant l'Elysée, M. Painlevé a déclaré que le Gouvernement demanderait instamment à la Chambre de poursuivre sans interruption la discussion du projet financier qui lui est soumis.

D'autre part, un membre du Gouvernement a déclaré que l'accord était complet au sein du Cabinet en ce qui concerne l'attitude prise par le président du Conseil au sujet de l'inflation.

On a affirmé également que le Gouvernement n'a aucunement l'intention de modifier en quoi que ce soit cette attitude et de demander sur ce point une rectification au texte du projet de loi.

Un bruit démenti

Le bruit a couru que le Gouvernement prépare un projet tendant à demander à la Chambre le vote immédiat d'une émission de 6 milliards de billets. Le Gouvernement dément formellement cette information.

Il ne demande aucune autre avance que celle prévue dans le projet de loi actuellement en discussion devant la Chambre.

M. Painlevé reçoit une délégation de banquiers de province

Avant de se rendre au Conseil des ministres, M. Painlevé a reçu les délégués de l'Union des banquiers de province, avec lesquels il s'est entretenu de la situation financière. A son retour au Ministère des Finances, le président du Conseil a déjeuné avec MM. Briand, Doumer et Le Trocquer.

LES CHANGES

	VENDREDI	SAMEDI
LIVRE	122.30	124.00
DOLLAR	25.245	25.60
BELGIQUE ...	114.35	116.10

M. DANIEL VINCENT a inauguré l'École du pétrole de Strasbourg

Strasbourg, 21 novembre. — M. Daniel Vincent, ministre du Commerce, a inauguré samedi matin, l'école nationale du pétrole. Arrivé à 9 heures, le ministre a visité l'ancienne école, puis s'est rendu au nouvel institut, où il a été reçu par les autorités civiles et militaires. M. Borromée, préfet du Bas-Rhin ; M. Peirottes, député-maire ; M. le général Berthelot, gouverneur de Strasbourg; M. Oberkirch, député ; M. Herrenschmidt, président de la Chambre de Commerce, etc.

Après les allocutions de M. Th. Muller, doyen de la Faculté des Sciences, et de M. Charletty, directeur de l'Université, M. Daniel Vincent, ministre du Commerce, a pris la parole pour affirmer la nécessité d'une politique du pétrole en France, aussi continue et active qu'elle l'a été jusqu'à présent. Il a marqué combien Strasbourg était désigné par sa proximité de gisements et par l'esprit d'initiative et de collaboration dont la Ville et l'Université avaient toujours fait preuve pour en devenir le centre, et il a formulé les vœux les plus chaleureux pour le développement de l'institut.

Le ministre a remis la croix de la Légion d'honneur à M. Gignoux, professeur à la Faculté des Sciences de Strasbourg et à l'Institut du pétrole, et à M. de Chambrier, ingénieur-conseil de la Société des pétroles de Pechelbronn.

Au banquet qui a suivi l'inauguration de l'Ecole nationale supérieure des pétroles, ont prononcé des discours: MM. Borromée, préfet du Bas-Rhin; Peirottes, député-maire, et Herrenschmidt, président de la Chambre de Commerce; Sabatier, doyen de la Faculté des Sciences de Toulouse et membre de l'Institut; de Chambrier, ingénieur.

M. Lapoutre, délégué de la Commission belge des carburants, a affirmé le vif intérêt de la Belgique pour ces efforts et sa sympathie, et M. l'abbé Delsor, sénateur, s'est réjoui du développement énorme de l'Université de Strasbourg.

M. Daniel Vincent a pris ensuite la parole.

Le ministre du Commerce a marqué combien la présence des personnalités du Parlement, du monde savant, de l'industrie et des services publics, ainsi que le concours apporté par les délégués de nombreuses nations amies, atteste la réalité d'une politique française du pétrole, qui a déjà su convaincre l'opinion de sa vitale nécessité.

Soulignant le rôle fécond que ne manquera pas de remplir l'Ecole nationale du pétrole, le ministre a mis en relief les mérites d'une œuvre qui, partie d'initiatives et de concours régionaux, se révèle comme devant jouer un rôle éminemment national.

Les ingénieurs qui seront formés sous la discipline de maîtres éminents de ce nouvel enseignement supérieur sauront, a-t-il dit, toujours apporter en France et à l'étranger, dans une industrie appelée à de vastes développements, les bénéfices d'une culture qu'il appartenait à la ville de Strasbourg de leur assurer.

M. Daniel Vincent a ensuite souhaité que l'Ecole nouât des liens avec les organisations similaires des nations amies et qu'un cadre annexe d'ingénieurs et de contremaîtres formés dans une école de forages, fût prochainement institué.

Le ministre a remis le diplôme de docteur *honoris causa* à M. le professeur Mrazec, directeur de l'Institut de géologie roumain.

Après un banquet, M. Daniel Vincent préside cet après-midi la séance solennelle de la rentrée des facultés de l'Université de Strasbourg.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

La manifestation franco-américaine de Somme-Py

(Wide World photos).

LE GÉNÉRAL GOURAUD ET M. MYRON HERRICK, AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS, SE DONNANT LE BRAS ET CÉLÉBRANT AINSI L'AMITIÉ FRANCO-AMÉRICAINE

La Chambre a voté samedi matin, à 7 heures 15 après une séance de nuit l'article 1er de la Caisse d'amortissement et samedi après-midi, l'article 2

ELLE S'AJOURNE A DIMANCHE MATIN

LA SÉANCE DE NUIT DE VENDREDI

L'article 1er du projet instituant la Caisse d'amortissement est voté

LE PROJET DE LOTERIE NATIONALE EST REJETÉ

M. Bonnefous défend son projet de loterie nationale.

Il est repoussé par 343 voix contre 203.

CAISSE D'AMORTISSEMENT

L'article 1er est voté

La Chambre arrive à l'article 1er du projet du Gouvernement, qui institue la Caisse nationale d'amortissement de la dette publique. Cette Caisse est un établissement public autonome, doté de la personnalité civile et administré par un conseil d'administration composé de 23 membres.

Tous les paragraphes de l'article 1er sont adoptés. Cet article est ainsi conçu:

Article 1er. — Il est institué une caisse nationale d'amortissement de la dette publique. Cette caisse est un établissement public autonome, doté de la personnalités civile et administré par un Conseil d'administration composé de vingt-trois membres choisis de la façon suivante: un sénateur président, élu pour trois ans par le Sénat; deux députés élus pour trois ans par la Chambres des députés; le premier président de la Cour de Cassation ou, en son absence, un des présidents de Chambre désigné par lui, le premier président de la Cour des Comptes; le gouverneur de la Banque de France; le gouverneur du Crédit Foncier; le directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations; le directeur du mouvement général des fonds; le syndic de la Compagnie des agents de change de Paris; le président de l'Union Syndicale des banquiers; le président de l'assemblée des présidents de Chambre de commerce; le président du tribunal de la Seine; le président de l'Association Nationale des Associations Agricoles; le président de la Confédération générale de la production française; le secrétaire général de la Confédération générale du travail; le délégué général de la Confédération des travailleurs intellectuels; le président de la Confédération de l'artisanat français; le président de la Fédération nationale des sociétés coopératives de consommation; le président de la Fédération nationale des sociétés coopératives de production; le directeur du Crédit National.

En cas de partage dans les délibérations du Conseil, la voix présidentielle est prépondérante.

M. Flandin défend une addition stipulant que le fonctionnement de la caisse d'amortissement n'entraînera aucune création de fonctionnaires nouveau; qu'il sera soumis au contrôle du Parlement; qu'il ne doit pas coûter plus d'un million de francs et que les fonctions d'administrateur seront gratuites.

Le rapporteur général n'admet que cette dernière phrase, qui est votée à l'unanimité.

M. Lamoureux combat le reste de l'amendement, parce que la caisse doit rester autonome et indépendante du Parlement. (Protestations sur divers bancs).

M. Flandin insiste et son amendement est voté à mains levées, à la presque unanimité.

La Chambre vote aussi un amendement de M. Lautier, prévoyant la publication mensuelle à l'« Officiel » des opérations de la caisse.

L'ensemble de l'article 1er est voté à mains levées.

Séance levée samedi matin, à 7 h. 15.

La séance de samedi après-midi

Paris, 21 novembre. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Herriot, devant une cinquantaine de députés.

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des projets financiers.

L'article 2

Le Président met en délibération l'article 2, qui dit notamment:

Art. 2. — La Caisse Nationale d'amortissement sera chargé de pourvoir au service, au remboursement et à l'amortissement de la dette à court terme du Trésor et du Crédit National. Toutefois, les achats de changes nécessaires au règlement de la dette extérieure à court terme, seront effectués par le Trésor pour le compte de la caisse.

Sur ces ressources, seront prélevées, en outre, les sommes nécessaires au paiement des intérêts des Bons de la Défense Nationale et de Bons à l'étranger.

Sur le montant des sommes restant disponibles, la caisse devra procéder à des achats en bourse, des valeurs du Trésor et du Crédit National, notamment au rachat de rentes perpétuelles sur l'Etat.

M. de Tinguy du Pouet demande la suppression de cet article.

M. Georges Bonnet répond à une critique de l'orateur, en renouvelant la déclaration faite par M. Painlevé, à savoir: qu'il n'est nullement question de moratorier les Bons de la Défense.

M. de Tinguy du Pouet conclut à la nécessité d'un accord entre tous les Français.

M. Herriot invite les orateurs à écourter leurs interventions en raison du nombre d'amendements déposés: 150 actuellement.

M. Guilhaumon proclame la nécessité d'agir vite et il conclut, en flétrissant vigoureusement ceux qui, désertant leur devoir, font émigrer leurs capitaux, au moment où le pays en a le plus besoin. (Applaudissements à gauche).

M. Loucheur croit qu'il est nécessaire de réserver l'article 2 qui, selon lui, n'offre pas assez de précisions, quant à la spécialisation des ressources destinées à l'amortissement.

Le Président met aux voix la suppression demandée par Me de Tinguy du Pouet.

La proposition de M. de Tinguy du Pouet est rejetée à mains levées, la gauche ayant voté contre, et la droite s'étant abstenue.

M. Flandin propose de rédiger ainsi l'article 2:

« La Caisse Nationale d'amortissement sera chargée de pourvoir à l'amortissement de la dette intérieure à court terme du Trésor et du Crédit National. »

Cet amendement est repoussé.

M. Lamoureux fait connaître le texte d'un additif à l'article 2:

« Les titres ainsi rachetés, ainsi que les titres remis à la Caisse d'amortissement en paiement de la contribution nationale, ne seront pas remis en circulation. Ils seront perforés. Les arrérages en seront perçus par la Caisse d'amortissement à chacune des échéances et accroîtront les ressources dont elle est dotée. »

Ce texte est adopté ainsi que l'ensemble de l'article 2.

M. de Ramel, député du Gard, présente la défense d'un long article additionnel, qui est rejeté.

Un suprême appel de M. Painlevé

M. Painlevé, d'un ton grave, fait des déclarations écoutées dans le plus profond silence et demande de hâter la fin de la discussion.

M. Painlevé. — J'adresse un appel suprême à votre patriotisme, à votre vaillance pour mettre fin à ce débat. Si cet appel ne devait pas être entendu, il me serait impossible de conserver plus longtemps la responsabilité du Gouvernement. (Mouvement sur tous les bancs, applaudissements à gauche).

LES INTERPELLATIONS SUR LES « MENÉES FASCISTES »

M. Herriot propose de fixer les interpellations sur les menées fascistes, aussitôt après le débat financier. Il en est ainsi décidé par 340 voix contre 150.

M. Delcassé annonce qu'il se fera inscrire dans la discussion.

La séance est levée à 20 h. 40.

La Chambre décide, sans opposition, de renvoyer à dimanche matin, 9 h., la suite du débat sur le projet financier.

UNE LETTRE de l'Assemblée des Présidents de Chambres de Commerce au Président de la République

Paris, 21 novembre. — Une délégation de l'assemblée des présidents de Chambres de Commerce s'est rendue, hier, auprès du président de la République et lui a remis une lettre dans laquelle cette assemblée exprime ses vues sur la situation financière.

Elle a remis également à M. Doumergue le texte d'un vœu adopté par l'assemblée invitant le Gouvernement à réaliser les monopoles d'Etat, à rechercher les ressources nécessaires à l'amortissement de la Dette, par l'augmentation de tous les impôts existants (directs et indirects), et à répartir l'amortissement sur une longue période.

Le Bossu ou le Petit Parisien
LE PLUS BEAU DES ROMANS
que publie actuellement le
« JOURNAL DE ROUBAIX »
et qui passe dans les cinémas de la région réserve encore à nos lectrices et lecteurs bien des surprises et des émotions.
NOUS PUBLIERONS PROCHAINEMENT
la suite de cette œuvre célèbre et de plus en plus palpitante de PAUL FÉVAL :
Le Chevalier de Lagardère

L'attentat du bureau de postes de Cormeilles-en-Parisis

PIERSON et BIERRE CONDAMNÉS A MORT

Vannier condamné aux travaux forcés à perpétuité

Versailles, 21 novembre. — Au début de l'audience de cet après-midi, le procureur de la République prend la parole et conclut en réclamant pour Pierson et Bierre la peine capitale; il ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes pour Vannier.

La parole est ensuite donnée aux défenseurs des accusés.

Pierson, Bierre et Vannier, en sanglotant, manifestent un profond repentir, et demandent pardon à la veuve de la victime.

A 16 h. 45, le Jury entre dans sa salle de délibérations. Il a 87 questions à examiner.

Après une heure de délibérations, les jurés reviennent avec un verdict affirmatif sur toutes les questions, mais accordent les circonstances atténuantes à Vannier.

En conséquence, Pierson et Bierre sont condamnés tous les deux à la peine de mort.

Vannier est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Ils devront toutefois, solidairement, verser une somme de 6.000 fr. de dommages-intérêts à la veuve de la victime.

La décision de la Cour d'assises n'a nullement émotionné les trois bandits qui, changeant d'attitude, ont regardé la foule en riant et en portant la main au cou, faisant le signe qu'ils allaient avoir la tête tranchée.

Le complot contre M. Mussolini

Les agissements des antifascistes italiens en France

Rome, 21 novembre. — La *Nuova Italia* apporte de nouvelles précisions sur les agissements des groupes italiens antifascistes en France et publie les fragments d'une lettre écrite par M. Ricciotti Garibaldi, dans laquelle celui-ci dit notamment:

Je suis le seul responsable du mouvement garibaldien en France, et je suis prêt à répondre de tous mes actes, ainsi que de ceux de mes collaborateurs.

La *Nuova Italia* assure que la magistrature italienne qui s'occupe de l'instruction du complot contre M. Mussolini pourra établir bientôt que la campagne antimussolinienne a été fomentée par les Italiens antifascistes qui vivent en France.

Une maison s'écroule en Italie

Huit personnes sont tuées

Rome, 21 novembre. — A Sersale (province de Catanzaro) une vieille maison s'est écroulée, ensevelissant tous les membres de la famille du propriétaire.

La femme de ce dernier et un de ses fils ont été retirés des décombres légèrement blessés. Le propriétaire et sept de ses fils ont été tués.

L'union de l'Italie autour de la souscription du dollar

Rome, 21 novembre. — La souscription du dollar fournit au peuple italien l'occasion de réaliser l'union complète au-dessus de tous les partis et de toutes les polémiques et rarement un élan patriotique fut aussi général et aussi enthousiaste.

Les banques, les associations, les journaux les syndicats, les simples citoyens, ouvriers et étudiants x participent sans aucune réserve ni exception.

M. Mussolini a déclaré au Parlement qu'un million de dollars lui suffisait, mais il est évident que si la souscription n'est pas volontairement arrêtée par une décision du Gouvernement, elle produira plusieurs fois la somme demandée par M. Mussolini.

La signature du pacte de Locarno

M. Mussolini n'ira pas à Londres

Rome, 21 novembre. — La délégation italienne qui se rendra à Londres pour la signature du Pacte de Locarno sera composée de M. Scialoja, sénateur, qui fut chef de la délégation italienne à Locarno; du marquis Medici del Vascello, membre de la même délégation, et de M. Pilotti, juriste.

M. HANOTAUX PROTESTE

contre des bruits qui courent sur la vente de nos colonies

Paris, 21 novembre. — A la dernière séance de l'Académie des sciences coloniales M. Hanotaux a appelé l'attention de la compagnie sur les bruits qu'on fait courir touchant la vente d'une ou plusieurs colonies françaises contre quoi il a protesté vigoureusement.

AU MAROC

La collaboration franco-espagnole

Larache, 21 novembre. — Le général Primo de Rivera, accompagné des généraux Naulin, Goureau et d'autres officiers français, est rentré à Larache, où il a donné une réception.

Il a répété que le Directoire continuera sa politique de collaboration avec la France.

Au cours d'un banquet qui a suivi, les généraux Primo de Rivera et Naulin ont porté des toasts à l'Espagne et à la France.

Notre enquête sur le drame de Lyon

(*De notre envoyé spécial*)

Le drame que nous avons raconté l'autre jour et qui vient de plonger dans l'affliction deux honorables familles lyonnaises est vraiment d'une espèce singulière. Il a éclaté de façon imprévue, à la suite d'une agression qu'il est difficile de ne pas qualifier d'attentat et qui laisse soupçonner chez l'agresseur des sentiments étranges et des mobiles au moins suspects.

Le drame a éclaté dans la nuit du 10 au 11 novembre, M. Gillet était en voyage depuis quelques jours; seule à la maison, enterrée par ce drame affreux, Mme Gillet souffrante ne reçut personne, et Seux, incapable de parler, n'avait pu être interrogé!

Les racontars les plus fantaisistes circulèrent et la presse, mal informée, les publia.

Avec nos confrères, nous avons donné la nouvelle, mais nous avons trouvé qu'il y avait, dans certains journaux, des détails si contradictoires, que nous avons résolu de faire, à Lyon, une enquête personnelle.

Nous la publions ici, impartialement; elle corrobore les dépositions qui ont été faites aux magistrats et par la famille Gillet, et par M. Seux lui-même, dépositions absolument concordantes.

Nous publions *in extenso* l'enquête de notre envoyé spécial:

Le triste héros et, en même temps, l'une des victimes de ce drame est M. Louis Seux, un courtier en soieries d'une trentaine d'années, jusqu'alors réputé pour un homme d'affaires assez avisé. Il peut difficilement passer, dit-on, pour un sentimental éperdu. Il avait vu deux fois, dans la société lyonnaise, la fille encore jeune — elle n'a que 19 ans — d'un riche industriel bien connu ici. Puis, il fit un voyage en Angleterre. A son retour, un projet avait mûri dans son esprit, qui vient de faire jaillir le scandale et la désolation dans la maison de M. Gillet, comme dans la sienne propre.

Un premier esclandre a précédé la scène tragique. C'était dans la nuit du lundi 9 novembre. Tout reposait à la maison des Gillet, sur la route de Vaise. Tout à coup, la gouvernante anglaise d'un des enfants de Mme Gillet se réveille en sursaut. Elle voit ses volets s'ouvrir brusquement. Un homme saute dans sa chambre. Elle crie et allume l'électricité. Déjà, l'homme a fait demi-tour, enjambe à nouveau la barre d'appui, saute et s'en va.

— Ai-je rêvé? se demande la gouvernante.

— Vous avez rêvé! lui dit, en effet, le valet de chambre qu'elle a réveillé et qui se moque d'elle.

Pourtant, le lendemain, elle raconte son aventure à Mme Gilet. Celle-ci la raille doucement à son tour, puis, comme la gouvernante insiste, elle se rend dans le jardin. Des traces d'escalade sont visibles sur le mur; des traces de pas dans les allées humides sont révélées par le jardinier; la peinture de la vérandah sur laquelle donne la fenêtre est éraflée. Pas de doute. La gouvernante n'avait pas rêvé.

Mais qui est venu au château? Un bandit? Allons donc! Un fou, sans doute, précisément ce fou qui, depuis quelque temps, écrivait aux Gillet des lettres bizarres de menaces incohérentes. Mme Gillet rassembe ses domestiques, les rassure. « Il n'y a rien à craindre, déclare-t-elle, sans émotion apparente. Et surtout ne dites rien à mes enfants. Cela pourrait les rendre craintifs. »

Le lendemain soir, mardi, chacun s'endort paisiblement et Mme Gillet elle-même, s'endort, ne pensant pas que pareil incident pût se reproduire. Mais elle a le sommeil léger...

Vers 11 h. 30, un homme brisait la vitre des W.-C. situés au rez-de-chaussée. Une minute après, il était dans le corridor et, comme Mme Gillet, réveillée, venait d'allumer l'électricité, ele aperçut le bouton de sa porte qui tournait lentement.

— Qui est là? cria-t-elle, apeurée.

Pas de réponse. Mais le bruit d'une porte qui s'ouvre à côté, et cette porte est celle de la chambre de sa fille. Elle se lève et, faisant un détour par la chambre des enfants, entre affolée chez sa fille.

L'homme l'a précédée. Il est penché vers Mlle Gillet, qui dort, son ombre haute et large tachant la blancheur des draps, insensible aux efforts de Mme Gillet qui le tire désespérément jusque dans le vestibule.

De toutes ses forces, Mme Gillet appelle au secours. Alors, c'est l'arrivée, en toute hâte, du valet de chambre Haberrer, en chemise, du jeune fils de Mme Gillet, Michel, sa canne de golf à la main, et enfin d'Eugène Gabert, le fils du jardinier, qui tient une carabine. Tout le monde s'élance sur l'homme qui résiste. Il se débat. C'est un grand gaillard de 1 m. 80 de haut. Un coup de feu part, le corps s'écroule.

L'agresseur est à terre. Un flot de sang s'échappe de son crâne. Mme Gillet lui demande son nom, le prenant pour un vagabond italien. Le blessé lui murmure tout bas: « Je suis Louis Seux. »

Sa fille et ses autres enfants, réfugiés dans leurs chambres, ont appris le matin seulement que l'étrange visiteur nocturne n'était pas un cambrioleur, comme tous l'avaient cru.

Tel est le drame. La justice doit être égale pour tous, et si elle doit aux pauvres sa protection tutélaire, elle ne doit pas laisser salir par la calomnie des innocents, attaqués dans leur foyer, même s'ils sont riches.

Nous attendrons les plaidoiries et le verdict, et nous les publierons en temps utile.

Nous saurons alors quelles étaient les motifs qui ont déterminé un homme de 29 ans à tenter pareille aventure, à jeter l'alarme et la terreur dans une honorable famille tristement atteinte par ce drame affreux.

L'incendie de l'arsenal de Toulon

Un mort, quatre blessés. - Soixante millions de dégâts

Toulon, 21 novembre. — Il apparaît que la cause du sinistre ne peut être imputable à un court-circuit.

Les dégâts sont immenses. Tous les approvisionnements des torpilleurs de l'escadre ont été dévorés par les flammes.

En outre de l'atelier des machines, le laboratoire de chimie ainsi une l'atelier annexe des apprentis ont été détruits.

Les pertes s'élèvent à environ 60 millions.

Au cours des opérations de sauvetage, un mur s'est effondré cette nuit, vers 4 heures, ensevelissant une équipe de marins et de pompiers.

On a retrouvé dans les décombres le cadavre du matelot Steff, qui avait été tué sur le coup, d'une fracture du crâne.

Quatre autres marins ont été grièvement blessés.